Groupama
ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ASIE

Part I, C - Code ISIN : FR0010298331

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. La gestion financière du FCP est déléguée à Amundi Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Actions internationales "

Objectif de gestion : Obtenir une performance régulièrement en ligne avec celle de son indicateur de référence, le MSCI Pacific ex Japan clôture € (dividendes nets réinvestis), sous contrainte de tracking error (TE) ex-ante limitée à 1%, mais non couvert du risque de change des différentes devises asiatiques sous-jacentes

Indicateur de référence : MSCI Pacific ex Japan clôture € (dividendes nets réinvestis).
Les sources de valeur ajoutée résident dans :
- L'analyse comparative du portefeuille et de son indicateur de référence avec un strict pilotage des risques
- L'optimisation du timing d'achat ou de vente
- L'apport de l'analyse sur les titres en portefeuille : notamment sur les titres susceptibles de faire l'objet "d'évènements spéciaux " de type OPA / OPE

L'OPCVM adopte un style de gestion à faible tracking error (TE), avec une TE ex-ante limitée à 1%.
Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les actions des pays présents dans l'indicateur de référence représentent au moins 60% de l'actif net de l'OPCVM. Cependant, à titre accessoire, le gérant pourra investir sur des marchés actions autres que ceux de ces pays.
L'exposition minimale au risque actions est de 60%.
Des obligations et autres TCN (Titres de Créances Négociables) pourront être utilisés dans une limite de 30% de l'actif net en contrepartie d'opérations de prises en pension. Les obligations utilisées seront majoritairement des obligations d'Etat et dans une moindre mesure des obligations émises par des entreprises privées de catégorie « Investment Grade ».
L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens afin de diversifier le portefeuille.
L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.
Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et des titres de créances négociables et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.
L'OPCVM pourra effectuer des prises et mises en pension et des prêts de titres.
Le fonds pouvant utiliser des instruments dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 102% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables: Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.
Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation :
Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux français.
Le calendrier de référence est celui de la bourse de Hong-Kong.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie mesure les risques encourus par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie. Il s'agit donc du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**2,75 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,93 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

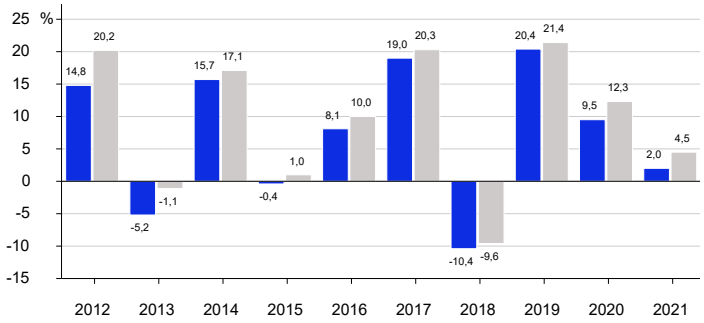

MSCI AC Asie Pacifique ex Japan clôture € (dividendes nets réinvestis)
GROUPAMA ASIE - I

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

A compter du 1er décembre 2022, l'indice de référence sera le MSCI Pacific ex Japan clôture € (dividendes nets réinvestis)

Date de création de l'OPCVM : 21 août 2001.

Les performances ont été calculées en euro.

Informations pratiques

Forme juridique : FCP de droit français, cette part est réservée aux investisseurs institutionnels.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur et CACEIS Bank pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails actualisés de la politique de rémunération d'Amundi Asset Management sont disponibles sur son site internet www. amundi.com ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.